

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LOTS
OPERATION D'HABITAT DE BEG LEGUER
LANNION**

1. OBJET DU REGLEMENT

La Ville de Lannion offre à l'achat 14 lots constituant le lotissement dénommé OPERATION D'HABITAT DE BEG LEGUER suivant les critères définis dans le cahier des charges.

Le présent règlement a pour OBJET d'organiser l'attribution des lots aux candidats à l'acquisition en toute impartialité à travers un tirage au sort.

2. MODALITES d'ATTRIBUTION

2.1. Dépôt des candidatures

2.1.1. Réception et délais :

Les candidats désireux d'acquérir l'un des 14 lots mis en vente dans l'opération d'habitat de Beg Lèguer doivent remplir les critères d'attribution définis par le cahier des charges et déposer leur candidature auprès des services de l'urbanisme de la Ville de Lannion, en remplissant la fiche de candidature mise à leur disposition au Service Urbanisme à l'adresse ci-dessous.

Adresse postale : Mairie de Lannion, Service Urbanisme BP 30344 22203 LANNION Cedex

Adresse physique : Service Urbanisme, Cité Administrative de Kermaria, 11, boulevard Louis Guilloux à LANNION.

Chaque candidat ne peut prétendre qu'à l'attribution d'un seul lot. Les candidatures doivent être déposées

entre le 20 juin 2010 et le 20 septembre 2010 (inclus)

aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, ou adressées par voie postale dans le même délai, le cachet de la poste faisant foi. A l'issue de ce délai, augmenté de 2 jours francs pour la réception des dernières candidatures par voie postale, soit le Jeudi 23 Septembre 2010, l'Huissier de Justice enregistrera et placera sous scellés les fiches de candidature.

2.1.2. Contrôle des dépôts :

La S.E.L.A.R.L. TALBOURDET-TREMBLAY-BUISSON, Huissiers de Justice Associés à LANNION, est chargé à l'issue du délai de réception des candidatures d'en établir la liste avant le tirage au sort et d'inclure cette liste au Procès Verbal de tirage au sort.

2.2. Tirage au sort

2.2.1. Date du tirage au sort.

Le tirage au sort est prévu à l'issue du délai de réception des candidatures, le JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010 à 10 heures dans les locaux des services de l'urbanisme 11, boulevard Louis Guilloux à LANNION. Il y sera procédé par acte de notre ministère.

2.2.2. Modalités du tirage au sort.

Le Jeudi 30 septembre 2010, les fiches de candidatures enregistrées par l'Huissier de Justice seront placées par ses soins dans une urne fermée. L'Huissier de Justice procède ensuite à 10 heures, un par un, à un tirage au sort attribuant les 14 lots à chaque candidat en fonction du ou des vœux exprimés, dans l'ordre de ses préférences. Le tirage au sort se poursuivra jusqu'à attribution de la totalité des lots ou épuisement des candidatures dans l'urne.



2.2.3. Procès verbal de Constat :

Le tirage au sort sera pratiqué par l'un des Huissiers de Justice associés, membre de la SELARL TALBOURDET-TREMBLAY-BUISSON, et fera l'objet d'un Procès Verbal de constat prenant rang aux minutes de l'Office, conformément à l'article 1 de l'ordonnance n°45-2592 du 2 novembre 1945.

Ce Procès Verbal mentionnera la liste des candidatures reçues, la liste des lots attribués et les coordonnées des attributaires, ainsi qu'éventuellement le ou les numéros des lots restés vacants.

2.3. Notification, rétractation et confirmation d'attribution des lots

2.3.1. Notification :

La SELARL TALBOURDET-TREMBLAY-BUISSON adressera, sous quarante huit heures, aux candidats attributaires d'un lot un courrier, sous la forme recommandée avec demande d'avis de réception, les informant du lot leur étant attribué, y joignant un bulletin de rétractation.

Sous huit jours maximum, un courrier simple sera adressé aux autres candidats afin de les informer de l'absence d'attribution de lot les concernant.

Une copie du procès verbal de tirage au sort, précisant les candidats attributaires d'un lot et le numéro de ce lot sera consultable au Centre Administratif de Kermaria ainsi qu'à l'Etude d'Huissier de Justice de Lannion. Il sera également mis en ligne sur le site de l'Etude.

2.3.2. Rétractation :

Les éventuelles rétractations seront recevables par écrit, ou bordereau complété et signé tant à l'adresse des Services de l'Urbanisme 11, bd Louis Guilloux à LANNION, qu'en l'Etude TALBOURDET-TREMBLAY-BUISSON, 20, rue Jean Savidan, BP 60106 à LANNION. Le délai de rétractation est de 45 jours francs, à compter du tirage au sort, soit au plus tard le Lundi 15 novembre 2010 à minuit.

3. DEFAUT D'ATTRIBUTION

3.1. Lot(s) non attribué(s) pour rétractation

A l'issue du tirage au sort initial, si l'un des 14 lots n'est pas attribué, en raison d'une ou plusieurs rétractations, la Ville de Lannion organisera un nouveau tirage au sort le Jeudi 25 novembre 2010 à 10 heures sans autre appel à candidature, et sur la base des candidatures initiales non satisfaites se rapportant au(x) lot(s) non attribué(s) qui auront été conservées sous scellés, en son Etude par l'Huissier de Justice à la condition que ces candidatures se rapportent au(x) lot(s) non attribués.

3.2. Lot(s) non attribué(s) pour défaut de candidature

A l'issue du tirage au sort initial, si un ou plusieurs lot(s) n'ont pas été attribués **UNIQUEMENT EN RAISON d'un défaut de candidature** pour ce ou ces lots, la Ville de Lannion organisera un nouvel appel à candidature sur la base des mêmes modalités que l'appel initial entre le 1^{er} et 15 décembre 2010. A l'issue, les nouveaux candidats enregistrés selon les mêmes modalités participeront à un tirage au sort.

4. DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement d'attribution du lotissement de Beg Léguer est déposé avec date certaine et préalablement au 20 juin 2010 au rang des minutes de la SELARL TALBOURDET-TREMBLAY-BUISSON, Huissiers de Justice associés, 20, rue Jean Savidan, BP 60106 22301 LANNION Cedex, faisant l'objet d'un procès verbal de dépôt valablement enregistré.

Il sera également consultable et affiché dans les locaux des services techniques de la ville de LANNION Cité Administrative de Kermaria, Boulevard Louis Guilloux à LANNION et disponible sur le site internet de l'Etude d'Huissier de Justice de Lannion. (www.huissier-lannion.com)



Fiche de Candidature
Opération d'Habitat de Beg Leguer

Je soussigné ,

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail : numéro de téléphone :

Souhaite candidater pour l'achat d'un lot dans l'opération d'habitat de Beg Leguer réalisé par la Commune de Lannion selon l'ordre de préférence figurée dans le tableau ci-dessous :

n° des lots	surface en m ²	Ordre de priorité	n° des lots	surface en m ²	Ordre de priorité
LOT N° 1	1077		LOT N° 8	562	
LOT N° 2	647		LOT N° 9	562	
LOT N° 3	647		LOT N° 10	562	
LOT N° 4	440		LOT N° 11	566	
LOT N° 5	471		LOT N° 12	819	
LOT N° 6	436		LOT N° 13	737	
LOT N° 7	562		LOT N° 14	733	

Rappel : La contenance est approximative et susceptible d'être modifiée pour des raisons techniques lors de l'exécution des travaux de bornage.

M'engage à ne déposer qu'une candidature par foyer,

M'engage à acquérir en vue de construire ma résidence principale.

Atteste avoir pris connaissances du règlement de lotissement (urbanisme), du cahier des charges du lotissement et du présent règlement d'attribution des lots,

Le,

Signature(s)

M.

Mme

Souhaite maintenir ma candidature sur les lots précisés ci-dessus pour un second tirage au sort en cas de non attribution lors du premier tirage.

Document à adressé à l'adresse suivant :

Mairie de Lannion, Service Urbanisme, BP 30344 22303 LANNION Cedex

ou à déposer au

Service Urbanisme, Cité Administrative de Kermaria, 11 boulevard Louis Guilloux – Lannion

Tel : 02,96,46,78,20 - FAX : 02,96,46,43,64

